

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 12 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 19 mai 2025

ATTRACTIVITÉ - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CAN ET L'ASSOCIATION DEVQUEST ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION - ANNÉE 2025

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Sonia LUSSIEZ, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas VIDEAU, Sophie BOUTRIT pouvoir à François GUYON, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Rose-Marie NIETO, Noémie FERREIRA pouvoir à Romain DUPEYROU, Sophia MARC pouvoir à Johann SPITZ, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Jeanine BARBOTIN, Franck PORTZ pouvoir à Jacques BILLY, Corinne RIVET BONNEAU pouvoir à Florent JARRIAULT, Séverine VACHON pouvoir à Philippe MAUFFREY, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Patricia DOUEZ, Guillaume JUIN, Elisabeth MAILLARD, Marcel MOINARD, Michel PAILLEY.

Titulaire absente excusée :

Annick BAMBERGER.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 19 MAI 2025

ATTRACTIVITE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CAN ET L'ASSOCIATION DEVQUEST ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION - ANNEE 2025

Monsieur **François GUYON**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3, L.1511-4, L.1511-7, L.1511-8 et L.4251-17 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu la délibération n°2022.950.SP de la séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 20 juin 2022 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022/2028,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine du 31 août 2022 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération n°2023.11.SP de la séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 27 mars 2023 adoptant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises,

Vu la délibération de la commission permanente n°2020.142.CP du 10 février 2020, adoptée par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et celle du conseil communautaire n°C01-06-2020 du 16 juin 2020, adoptée par la Communauté d'Agglomération du Niortais approuvant les termes de la convention relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2017/2022 (SRDEII) et aux aides aux entreprises entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté d'Agglomération du Niortais jusqu'au 1^{er} juillet 2022,

Vu la Convention SRDEII signée entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Région Nouvelle Aquitaine le 19 juin 2020,

Vu la délibération n°2022.XX.SP de la Séance Plénière du Conseil régional en date du 20 juin 2022 approuvant la prolongation des conventions SRDEII signées par un premier avenant,

Vu la délibération n°C3-05-2022 du conseil de la Communauté d'Agglomération du Niortais en date du 16/05/2022 approuvant les dispositions du premier avenant,

Vu la délibération n°2023.1212.CP de la Commission permanente du Conseil Régional en date du 3 juillet 2023 approuvant la nouvelle prolongation des conventions SRDEII par la signature d'un 2^{ème} avenant,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Niortais en date du 25 septembre 2023 approuvant les dispositions du 2nd avenant reportant le terme de la convention au 1^{er} juillet 2024,

Considérant les échanges en cours et la pré-validation des services techniques de la Région Nouvelle Aquitaine concernant la nouvelle convention 2025/2028 relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Région Nouvelle Aquitaine,

Vu les crédits nécessaires inscrits au budget principal 2025 de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

DevQuest est une association créée en juillet 2023 à Niort, animée par un collectif de bénévoles issus des entreprises du numérique de Niort. Son objectif principal est d'organiser des événements autour des technologies de l'information à destination des développeurs (meetup, événement annuel, mise en réseau).

En 2024, l'association a organisé son premier événement annuel le 14 juin sur le site de Noron. Cet événement a rencontré un franc succès avec plus de 400 participants (professionnels et étudiants), 16 entreprises sponsors et 20 conférences, confirmant ainsi l'intérêt de la communauté pour ce type de rencontre.

L'ambition de positionner cet événement comme une manifestation qualitative, inspirante et vecteur d'attractivité pour Niort et ses alentours a été atteinte. En effet, cette journée a permis des moments de partage et de réseautage pour enrichir la veille technologique des professionnels et mettre en lumière l'expertise présente sur notre territoire.

DevQuest s'intègre donc à une programmation nationale variée non représentée à Niort :

- Le DevFest à Nantes,
- Jug Summer Camp à La Rochelle,
- BDX 1/0 à Bordeaux.

Suite à cette première réussite, DevQuest souhaite renforcer et pérenniser son événement annuel en doublant sa capacité et son envergure. L'édition 2025 se déroulera désormais sur deux jours, les 5 et 6 juin 2025, au Dôme de Noron à Niort.

L'édition 2025 vise :

- 1 200 participants attendus,
- 20 sponsors,
- Près de 40 conférences.

L'objectif est de positionner cet événement comme un rendez-vous incontournable pour la communauté des développeurs et d'en faire un levier d'attractivité pour Niort et ses alentours.

Pour rappel, Niort se caractérise par sa multitude d'emplois dans le secteur du numérique et principalement sur des métiers de développeurs. L'organisation de cet événement répond à une forte demande des entreprises et s'inscrit en complémentarité du salon INNN, qui a évolué vers un positionnement Insurtech. Plutôt que d'organiser un événement dédié, la CAN fait le choix d'accompagner cette initiative locale, portée par des acteurs du territoire.

Dans ce contexte, DevQuest a sollicité auprès de la CAN une subvention de 5 000 € (cinq mille euros) afin de réaliser les objectifs annoncés pour l'année 2025. Il est proposé d'attribuer à Devquest une subvention identique à celle de 2024, à savoir 3 000 € (trois mille euros).

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention jointe en annexe ;
- Autorise le versement d'une subvention de 3 000 € (trois mille euros) pour l'année 2025 à l'association DevQuest ;
- Autorise le Président, ou le Délégué du Président, à signer la convention de partenariat ;
- Autorise le Président, ou le Délégué du Président, à signer tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

François GUYON

Secrétaire de séance

Délégué du Président